

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Association Intercommunale des Eaux du Condroz**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue des Scyoux, Scy

N° : 20

Boîte :

Code postal : 5361

Commune : Mohiville

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0201.400.110

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

17-04-2024

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **22-06-2024**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

FOURNEAU Anne

Rue du Commerce 4
5590 Ciney
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-07-15

Fin de mandat :

Administrateur

MAILLIEUX Franck

Malihoux 6
5370 Havelange
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-25

Fin de mandat :

Administrateur

PONSARD Gui

Rue du Ban 27
6990 Hotton
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-12-19

Fin de mandat :

Administrateur

DESTINE Imré

Chemin d'Haljoux 1
5590 Ciney
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat :

Administrateur

JOUANT Joseph

Rue du Moulin de Biron 1
5590 Ciney
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-25

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

LIBION Josée

Rue du Tourlouette 9
5362 Achet
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-04-21

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

PROESMANS Marie Dominique

Rue de la Gozée 14
5360 Hamois
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-04-21

Fin de mandat :

Administrateur

MORNIE Nathalie

Rue Chavée 10
6990 Hotton
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-12-18

Fin de mandat :

Administrateur

VILMUS Norbert

Rue Trou du Renard 12
5377 Somme-Leuze
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-23

Fin de mandat :

Administrateur

DELLIEU Renaud

Rue des Ecoles 12

5372 Méan

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat :

Administrateur

VANDERWAEREN Thibaut

Cité Larmont 12

5377 Somme-Leuze

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat :

Administrateur

AXYLIUM AUDIT SRL (B00959)

0682872872

Lascheterweg 30

4700 Eupen

BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

VERJANS Sébastien (A02329)

Réviseur d'entreprises

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>21.429.792</u>	<u>21.561.738</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	1.800	3.038
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	21.415.015	21.545.722
Terrains et constructions		22	1.558.564	1.643.665
Installations, machines et outillage		23	19.488.306	19.224.012
Mobilier et matériel roulant		24	231.923	296.312
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	136.222	381.733
Immobilisations financières	6.1.3	28	12.977	12.977
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>8.947.453</u>	<u>8.750.645</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	211.827	133.269
Stocks		30/36	211.827	133.269
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.347.344	1.339.286
Créances commerciales		40	1.054.145	1.164.998
Autres créances		41	293.199	174.288
Placements de trésorerie		50/53	4.980.097	5.176.767
Valeurs disponibles		54/58	2.404.464	2.101.323
Comptes de régularisation		490/1	3.721	0
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	30.377.245	30.312.383

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>24.673.098</u>	<u>24.628.548</u>
Apport		10/11	5.250.504	5.250.504
Capital		10	1.090.209	1.090.209
Capital souscrit		100	1.090.209	1.090.209
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	4.160.295	4.160.295
Primes d'émission		1100/10	4.160.295	4.160.295
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12	17.568.245	17.605.095
Réserves		13	445.012	431.746
Réserves indisponibles		130/1	109.021	109.021
Réserve légale		130	109.021	109.021
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	335.991	322.725
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.165.415	1.083.116
Subsides en capital		15	243.921	258.086
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>1.916.388</u>	<u>2.963.828</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	1.916.388	2.963.828
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	1.130.152	1.857.208
Obligations environnementales		163	543.152	843.152
Autres risques et charges		164/5	243.083	263.468
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>3.787.759</u>	<u>2.720.006</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		14.147
Dettes financières		170/4		14.147
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		14.147
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	2.175.584	1.917.761
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	27.493	31.958
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.809.905	1.558.549
Fournisseurs		440/4	1.809.905	1.558.549
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	265.642	262.728
Impôts		450/3	68.658	63.395
Rémunérations et charges sociales		454/9	196.984	199.334
Autres dettes		47/48	72.544	64.524
Comptes de régularisation		492/3	1.612.176	788.098
TOTAL DU PASSIF		10/49	30.377.245	30.312.383

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	5.202.041	5.515.447
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	173.973	51.108
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	2.089.654	1.808.191
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	797.866	782.421
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	55.512	-56.681
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8	-478.715	-71.500
Autres charges d'exploitation		640/8	2.724.284	2.601.535
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	24.322	5.518
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-10.883	445.963
Produits financiers		6.4 75/76B	148.165	20.769
Produits financiers récurrents		75	148.165	20.769
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	7.243	3.691
Charges financières récurrentes		65	7.243	3.691
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	130.039	463.041
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	47.741	7.128
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	82.298	455.913
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	82.298	455.913

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	1.165.415	1.083.116
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	82.298	455.913
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	1.083.116	627.204
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	1.165.415	1.083.116
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	205.728
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	205.728	
8129P	XXXXXXXXXX	202.690
8079	1.238	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	203.928	
(21)	<u>1.800</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	21.237.758
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.014.466	
Cessions et désaffectations	8179	378.277	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	21.873.948	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	18.133.148
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239	36.849	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259	18.096.299	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	17.825.184
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	731.429	
Repris	8289	1.381	
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	18.555.232	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	21.415.015	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	12.977
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	12.977	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	12.977	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 27.493

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921

27.493

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

27.493

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

27.493

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062

RÉSULTATS**PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	28,6	25,9
76	173.973	51.108
(76A)	173.973	51.108
(76B)		
66	24.322	5.518
(66A)	24.322	5.518
(66B)		
6502		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires versés au commissaire pour l'année 2023

Exercice
6.000

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles générales d'évaluation

Pour tout ce que la réglementation comptable prévoit explicitement, il sera fait application des principes généraux figurant dans l'arrêté royal du 29 avril 2019. Il sera tenu compte également des avis qui seront publiés par la Commission des normes comptables.

Règles particulières d'évaluation

1) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis dans l'année.

2) Immobilisations incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de revient. Celles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires en fonction de la durée probable d'utilisation, mais sur cinq ans au maximum. Dans tous les cas, l'organe d'administration procède annuellement à une évaluation individuelle.

3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de revient. Les frais accessoires suivent le principal.

Les améliorations apportées sont en principe amorties sur la même durée que le principal.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire pour une année complète l'année de leur affectation à l'exploitation, aux taux de base suivants :

- Mobilier de bureau neuf 10 %
- Mobilier de bureau usagé 20 %
- Matériel de bureau neuf 20 %
- Matériel de bureau usagé 33,3 %
- Matériel informatique neuf 33,3 %
- Réseau informatique 20 %
- Matériel roulant 20 %

4. Stocks

Les encours sur travaux sont évalués au coût direct.

5. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur lorsqu'il existe une moins-value durable.

6. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements et valeurs disponibles sont portés au bilan au prix d'acquisition ou à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable

7. Provisions pour risques et charges

L'organe d'administration constitue à la clôture de l'exercice des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui sont ou probables ou certaines, mais dont le montant ne peut être qu'estimé. L'organe d'administration examine à la clôture de l'exercice les provisions constituées précédemment.

8. Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

9. Comptes de régularisation de passif

Des produits à reporter seront comptabilisés lorsqu'il subsistera des prestations à effectuer sur des montants déjà facturés.

10. Transactions en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au cours du jour. En fin de période, les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au cours de clôture.

Les écarts de conversion négatifs seront pris en charge, tandis que les écarts de conversion positifs seront comptabilisés en comptes de régularisation. Les écarts de conversion seront déterminés par devise.

L'organe d'administration aura la faculté de s'écarter des règles d'évaluation ci-dessus dans les cas exceptionnels où leur application ne conduirait pas au respect des principes de fidélité, de clarté et de sincérité.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société coopérative « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 30.377.245 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 82.298 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne

qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une

commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Esneux, le 16 mai 2024

SRL « AXYLIIUM AUDIT »
Commissaire,
Représenté par Sébastien VERJANS
Réviseur d'entreprises

**Sébastien
Verjans
(Signature)** Signature
numérique de
Sébastien Verjans
(Signature)
Date : 2024.05.16
09:13:19 +02'00'

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	26,9	4,4	28,6	25,9
Nombre d'heures effectivement prestées	101	48.480	3.289	51.770	48.323
Frais de personnel	102	1.936.736	152.917	2.089.654	1.808.191

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	27	4	28,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	27	4	28,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	24	2	24,2
de niveau primaire	1200	24	2	24,2
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	3	2	4,2
de niveau primaire	1210	3	2	4,2
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	7	3	8,1
Ouvriers	132	14	1	14,3
Autres	133	5		5

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	21	1	21,4
305	18	1	18,4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823	3.718	5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	BE 0201 400 110
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Association Intercommunale des eaux du Condroz A.I.E.C
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	10
Bureau exécutif	néant
Comité de rémunération	1

Comité d'Audit³	1
Comité de secteur #1⁴	néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	néant

Membres du Conseil d'administration

Fonction⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute⁷	Détail de la rémunération et des avantages⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	JOUANT Joseph	15.880,58	-	salaire	x	100%
Vice-président	LIBION Josée	3.970,09	-	salaire	x	100%
Administrateur	MAILLEUX Franck	1.463,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	100%
Administrateur	VILMUS Norbert	1.463,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	100%
Administrateur	PONSARD Guy	879,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	60%
Administrateur	MORNIE Nathalie	1.171,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	80%
Administrateur	DELLIEU Renaud	1.171,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	90%
Administrateur	IMRE Destiné	438,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	30%
Administrateur	VANDERWAEREN Thibault	1.317,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	90%
Administrateur	FOURNEAU Anne	1.171,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	80%

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Administrateur	PROESMANS Marie-Dominique	587,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	40%
Total général	x	29.510,67	x	x	x	x

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur	MONFORT Olivier	101.223,07	Imposable : 93.280,94 (dont ATN :3.268,48) QP ONSS : 10.960,61	x
Total rémunérations	x	x	x	x

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que l'équipe de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? ~~Oui~~ / **Non**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?
Oui / Non
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? _____

Commentaires éventuels

--